

**DELEGATION DE Madame Anne BREZILLON
présentée par Monsieur Erick AOUIZERATE**

D-2015/567**Attributions d'aides en faveur des associations.
Subventions. Adoption. Autorisation.**

Monsieur Erick AOUIZERATE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique générale d'aide aux associations, la Ville de Bordeaux soutient financièrement certaines d'entre elles. L'attribution de subventions leur permet de poursuivre et de promouvoir leurs activités, d'organiser des manifestations festives, de valoriser la vie associative, de créer du lien social, de mettre en place des ateliers de sensibilisation...

A cet effet, je vous propose d'attribuer la somme de 7 400 euros prévue au budget primitif et de la répartir de la manière suivante :

ASSOCIATIONS	Montants 2015 (en euros)
Association du Souvenir des Fusillés de Souge : aider au fonctionnement de l'association qui perpétue le souvenir des fusillés du camp militaire de Souge.	500
Association Régionale des Diplômés d'Université d'Aquitaine - ARDUA : organiser des colloques à Bordeaux autour de grands auteurs de la littérature.	500
Fédération Alliance jusqu'au bout accompagner la vie : faire connaître le mouvement des soins palliatifs et valoriser le bénévolat d'accompagnement en fin de vie par la réalisation d'un bulletin trimestriel	1 000
Fédération Départementale du Secours Populaire Français : participation, sur le parvis de la maison éco-citoyenne, à la célébration des 70 ans du Secours Populaire Français qui lutte contre la pauvreté et l'exclusion.	2 500
France Bénévolat Bordeaux Gironde : participation à l'animation de la Journée Mondiale du Bénévolat	1 500
Groupe V3 - Vouloir Vaincre Vivre : soutien à la participation à la course de bateau, "dragon boat", lors de la Vogalonga à Venise	1 000
Les amis de RCF Bordeaux : soutenir RCF Bordeaux dans sa mission de radio généralisée de proximité.	400
Total	7 400

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2015.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à faire procéder au versement de ces sommes aux associations précitées.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2015/568**Attribution d'aide financière en faveur de l'Association Avant Garde et Jeanne d'Arc de Bordeaux Caudéran. Subvention. Adoption. Autorisation.**

Monsieur Erick AOUIZERATE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre général de sa politique d'aides aux associations, la Ville de Bordeaux soutient financièrement certaines d'entre elles. L'attribution de subventions leur permet de poursuivre et de promouvoir leurs activités, de contribuer à la dynamisation de la vie de quartier, de jouer un rôle d'accueil, de service et d'animation en faveur de la population, de créer du lien social.

L'association Avant Garde et Jeanne d'Arc de Bordeaux Caudéran domiciliée au 8, rue Gambetta à Bordeaux est une Maison de Quartier qui travaille dans le secteur de l'animation sportive et socio culturelle. Forte de 4 800 adhérents, elle propose des activités sportives telles que le football, le tennis, le basket-ball, le cyclotourisme, la randonnée; des activités culturelles telles que la peinture, les arts plastiques, le théâtre, des cours de langue (anglais, italien, espagnol), d'expression musicale, des jeux de cartes (bridge, tarot); des cours d'expression corporelle (danse, jazz). Elle intervient aussi dans le cadre des activités périscolaires, péri éducatives, des centres d'accueil et de loisirs.

Pour certaines de ces activités, l'association utilise le rez-de-chaussée de la Chartreuse De Lussy, située 10, avenue de Bel Air à Bordeaux pour une surface de 288,52m². Cet espace est la propriété de la Ville de Bordeaux et est mis à disposition de l'association par convention.

Ces locaux présentent un état de vétusté générale (électricité, peinture, infiltration) et leur disposition n'est plus adaptée aux activités proposées et au nombre d'adhérents.

Les responsables de l'association se sont rapprochés de la Ville pour expliquer leur intention de rénover, de réorganiser et de remettre aux normes le rez-de-chaussée de la Chartreuse De Lussy.

L'objectif de l'Avant Garde et Jeanne d'Arc de Bordeaux Caudéran est de conforter le lien intergénérationnel dans le quartier, de proposer à ses adhérents un lieu de pratique convivial, de partage et d'échanges.

Les travaux porteront sur une remise aux normes de l'installation électrique, sur des travaux de maçonnerie, de peinture, d'isolation et sur la création de sanitaires adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Ne disposant pas de la totalité du financement, l'association sollicite la Ville pour une subvention d'équipement, selon le plan de financement détaillé ci-dessous :

- Association Avant Garde et Jeanne d'Arc de Bordeaux Caudéran	100 000,00 euros
- Mairie de Bordeaux	40 000,00 euros

TOTAL	140 000,00 euros

Après un examen attentif, il est apparu opportun de réserver une suite favorable à cette demande afin de conforter l'action menée par cette association et d'octroyer à l'Avant Garde et Jeanne d'Arc de Bordeaux Caudéran une subvention de 40 000 euros. Ce cofinancement traduit également l'engagement mutuel entre la Ville et l'association pris autour de la conservation du patrimoine immobilier municipal.

Conformément à la loi, il est nécessaire de conclure une convention de partenariat qui prend en compte les modalités de contrôle de l'emploi de cette subvention d'équipement que vous trouverez en annexe.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer la convention dont le projet est ci-joint annexé,
- verser une subvention de 40 000 euros à l'association Avant Garde et Jeanne d'Arc de Bordeaux Caudéran dont le montant sera imputé sur les crédits de la Ville.

ADOpte A L'UNANIMITE



Convention entre la Ville de Bordeaux et l'association
Avant Garde Jeanne d'Arc de Bordeaux Caudéran
Participation financière de la Ville aux travaux de rénovation

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal n° en date du/...../..... reçue en Préfecture de la Gironde le/...../....., ci-après dénommée " La Ville"

D'une part,

Et :

L'association Avant Garde et Jeanne d'Arc de Bordeaux Caudéran, représentée par son Président, Monsieur Pierre Henri SCHMIDT, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du/...../....., ci-après dénommée "l'Association"

D'autre part,

ARTICLE 1 - OBJET

L'association Avant Garde et Jeanne d'Arc de Bordeaux Caudéran souhaite procéder à des travaux de rénovation au rez-de-chaussée de la Chartreuse De Lussy 10, avenue de Bel Air à Bordeaux. Le montant total des travaux est de 140 000,00 euros TTC.

La Ville de Bordeaux apporte son concours financier dans les conditions figurant à l'article 3 pour un montant plafonné à 40 000,00 euros.

Il est précisé que l'Association est le maître d'ouvrage des travaux et qu'en aucun cas la responsabilité de la Ville de Bordeaux ne pourrait être engagée en cas de litige.

ARTICLE 2 - UTILISATION DE LA SUBVENTION

La subvention doit être consacrée aux travaux de rénovation.

En cas de non respect de ces dispositions, la subvention d'équipement ne pourrait être engagée en cas de litige.

ARTICLE 3 - VERSEMENT DES FONDS

Le versement de la subvention de 40 000 euros se fera à la signature de cette convention et sur présentation des factures justificatives, visées et certifiées acquittées par Monsieur le Président de l'Association.

ARTICLE 4 - COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Tous les litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 5 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile:

- pour la Ville de Bordeaux, à l'Hôtel de Ville, place Pey-Berland 33077 Bordeaux Cedex,
- pour l'Association Avant Garde et Jeanne d'Arc de Bordeaux Caudéran, au 8 rue Gambetta à Bordeaux.

Fait à Bordeaux, le/...../.....

En trois exemplaires.

Pour l'Association Avant Garde Jeanne d'Arc
Le Président,
Pierre Henri SCHMIDT

Pour la Ville de Bordeaux
Pour le Maire,
Anne BREZILLON
Adjoint au Maire